

Directives de santé publique relatives à la COVID-19 pour les programmes de prise en charge avant et après l'école 2021–2022

Mis à jour le 1^{er} septembre 2021

Les détails contenus dans ce document sont susceptibles d'être modifiés en fonction des directives fournies par le Bureau du médecin hygiéniste en chef. Les mesures mentionnées dans ce document sont basées sur les meilleures informations, pratiques et conseils disponibles.

Tous les plans de fonctionnement devront être conformes à ces directives et aux instructions ou modifications qui pourraient être fournies à l'avenir par les services de santé publique.

Préface

Tous les Néoécossais ont l'obligation de respecter [l'ordonnance de santé publique](#) émanant du médecin hygiéniste en chef et les directives découlant de l'ordonnance décrétée en vertu de la loi sur la protection de la santé (*Health Protection Act*).

Les responsables des programmes de prise en charge avant et après l'école ont l'obligation de suivre les directives contenues dans ce document et ils peuvent, s'ils le souhaitent, consulter [les consignes des services de santé publique pour l'année scolaire 2021–2022](#) pour obtenir des renseignements concernant les programmes offerts en milieu scolaire. Il faut que les prestataires travaillent en étroite collaboration avec les administrateurs scolaires afin de coordonner l'accès aux ressources et aux espaces communs et de faciliter la coordination et la bonne communication avec les familles.

Les responsables des programmes trouveront des exemples de stratégies d'atténuation des risques dans les documents de base utilisés pour créer ce guide :

- [Réduire le risque de COVID-19 en milieu communautaire : Un outil pour les exploitants](#)
- [Planification pour l'année scolaire 2021-2022 dans le cadre de la vaccination contre la COVID-19](#)

Introduction

Les programmes de prise en charge avant et après l'école remplissent une fonction importante pour les familles néoécossaises pendant l'année scolaire. Ces programmes seront donc prêts à accueillir les enfants cette année scolaire avec des mesures de santé publique solides en place, tant que le risque de propagation restera faible au sein de la communauté et que les écoles resteront entièrement ouvertes.

En cas de flambée de cas localisée ou d'augmentation de la transmission de la maladie dans la communauté, les prestataires et les familles doivent savoir que les services de santé publique pourraient être dans l'obligation de mettre un terme à ces programmes ou d'exiger des changements dans leur fonctionnement. Selon les circonstances, cela pourrait se produire avec un préavis très réduit.

Ce document décrit les mesures de santé publique relatives à la COVID-19 destinées à aider les organisations à assurer le fonctionnement des programmes de prise en charge avant et après l'école au cours de l'année scolaire 2021–2022. Vous trouverez d'autres ressources à l'adresse suivante : <https://backtoschool.ednet.ns.ca/fr/ressources#002>

Ces recommandations pourront être modifiées le cas échéant, pour tenir compte des nouvelles directives ou des mises à jour. Il est obligatoire de respecter les directives fournies par le Bureau du médecin-hygiéniste en chef, même si elles sont en contradiction ou incompatibles avec le présent document.

Portée

Dans le présent document, on entend par **programme de prise en charge avant et après l'école** un programme qui :

- assure la prise en charge des enfants de la maternelle à la 6^e année avant et après l'école;
- fonctionne sur place dans l'école ou en dehors de l'école, dans un établissement communautaire ou privé, le transport des enfants étant assuré soit par autobus scolaire soit par un transport fourni par l'organisation;
- commence avant le début de la journée le matin ou directement après celle-ci et dure jusqu'à 17 h au moins, cinq jours par semaine, pendant toute l'année scolaire;

- est géré ou mandaté par un centre régional pour l'éducation (CRE), le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), une école ou un organisme communautaire ou privé.

Le Centre régional pour l'éducation Halifax (programme EXCEL), le Boys and Girls Club Nova Scotia et le Programme de prise en charge avant et après l'école de la Nouvelle-Écosse (PPECAAE–NE) sont des exemples de fournisseurs de programmes de prise en charge avant et après l'école¹.

Les programmes pour les enfants d'âge scolaire autorisés en vertu de la loi et du règlement sur les garderies de la Nouvelle-Écosse ne sont pas visés; les exploitants autorisés adhèrent à la loi et au règlement sur les garderies de la Nouvelle-Écosse et suivent les directives de santé publique relatives à la COVID-19 à l'intention des services de garderie.

Vaccination

La vaccination est la manière la plus efficace de réduire le risque d'attraper la COVID-19. Nous encourageons vivement toutes les personnes pouvant être vaccinées à se procurer leurs deux doses dès que possible. La vaccination protège non seulement la personne elle-même, mais également toutes les personnes qui l'entourent et qui ne peuvent pas être vaccinées, dont les enfants âgés de moins de 12 ans.

Maintien des distances et utilisation de groupes ou cohortes

Utilisez l'espace disponible pour renforcer les distances entre les individus et pour réduire les problèmes de congestion.

Pour réduire au minimum les perturbations en cas d'exposition à la COVID-19, envisagez les options suivantes :

- Choisissez d'aller en plein air autant que possible quand les groupes se mélangent.
- Lors des activités en salle, choisissez des locaux de grande taille et bien aérés.

¹ Lorsque le PPECAAE–NE est géré par un prestataire de services de garde d'enfants agréé en vertu de la *Loi sur les garderies de la Nouvelle-Écosse* et des règlements établis dans le cadre de cette loi, il n'est pas concerné par les présentes recommandations et il a l'obligation de suivre la *Loi sur les garderies de la Nouvelle-Écosse* et les règlements établis dans le cadre de cette loi, ainsi que les recommandations des services de santé publique pour les établissements de garde d'enfants pendant la pandémie de COVID-19.

Dépistages quotidiens et quand rester à la maison

Il est obligatoire de procéder à un dépistage quotidien pour détecter les symptômes de COVID-19 chez toutes les personnes entrant dans les locaux d'un programme de prise en charge avant et après l'école, avec [la liste de contrôle quotidien](#).

Les familles entrant dans les locaux des écoles ont toujours l'obligation d'utiliser la liste de contrôle quotidien pour elles-mêmes en guise de dépistage avant d'entrer dans les locaux.

Port du masque

Tant que la province en sera à la phase 4 du déconfinement, le port du masque restera obligatoire à l'intérieur dans les locaux des services de prise en charge avant et après l'école. Ceci concerne tous les âges et toutes les situations où il est impossible de garder ses distances.

Il est possible d'enlever son masque quand on mange, qu'on boit ou qu'on fait de l'exercice physique.

Pour en savoir plus sur le port du masque, voir <https://novascotia.ca/coronavirus/masks/fr/>.

Hygiène

Le lavage fréquent des mains restera important pour tous ceux qui arrivent au programme depuis la maison le matin ou depuis la salle de classe l'après-midi. Les mains doivent être lavées à l'eau savonneuse pendant 20 secondes ou à l'aide d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool (avec une concentration d'alcool minimale de 60 p. 100).

Fournissez un désinfectant pour les mains à base d'alcool à différents endroits dans l'école ou l'établissement, comme aux points d'accès et à l'extérieur des salles de classe ou des locaux réservés au programme. Assurez-vous que le désinfectant soit situé de manière à ce que les jeunes enfants ne puissent y accéder sans surveillance. Si un désinfectant pour les mains à base d'alcool est utilisé avec de jeunes enfants, il faut qu'un membre du personnel le dispense lui-même dans les mains de l'enfant et l'observe pendant que l'enfant les frotte soigneusement avec le désinfectant.

Respecter régulièrement les consignes pour l'hygiène des mains (se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains), notamment :

avant :

- d'entrer dans l'école ou la salle de classe;
- de manger, boire ou manipuler les aliments;
- de pratiquer des activités à l'extérieur;

après :

- avoir éternué;
- avoir toussé;
- s'être mouché le nez;
- avoir pratiqué des activités à l'extérieur;
- avoir mangé ou bu;
- avoir fait du nettoyage.

Il faut respecter les consignes quand on tousse ou qu'on éternue, en le faisant dans la manche ou dans un mouchoir et en jetant ce dernier immédiatement à la poubelle. Il faut que les membres du personnel et les enfants évitent de se toucher la bouche, le nez ou les yeux.

Évitez de partager les objets personnels (sacs à dos, chapeaux, baumes à lèvres, nourriture ou boissons, etc.)

Des panneaux doivent être affichés pour encourager les enfants à respecter les règles d'hygiène.

Il faut aider les visiteurs essentiels qui travaillent auprès d'un enfant en particulier à rester à une distance physique de deux mètres ou six pieds des autres enfants fréquentant le programme lorsque cela est possible.

Augmentation du temps passé à l'extérieur

Pour réduire le risque de transmission de la maladie, l'une des recommandations est d'augmenter le temps passé à l'extérieur pour tous les enfants. Les responsables des programmes de prise en charge avant et après l'école sont encouragés à passer autant de temps que possible à l'extérieur². Nous encourageons également les prestataires à faire manger les enfants à l'extérieur.

Chaque programme a ses propres endroits et ses propres modalités pour le temps passé à l'extérieur par les élèves, en fonction de ce que le milieu a à offrir. La planification du temps à l'extérieur doit tenir compte des éléments suivants, et, si le programme se déroule dans une école, il est nécessaire de coordonner les activités avec cette dernière :

- mise en évidence de l'espace ou des espaces disponibles à l'extérieur (des approbations pouvant être nécessaires);
- question de savoir si l'espace mis en évidence est partagé avec d'autres programmes;
- considérations de sécurité, avec notamment la façon d'indiquer les limites physiques pour les enfants (en l'absence de clôtures);
- hygiène des mains;
- dispositions prévues si les enfants ont besoin d'aller aux toilettes pendant qu'ils sont à l'extérieur (surveillance, accès aux toilettes les plus proches);
- dispositions pour servir les collations à l'extérieur;
- accès à des locaux de rangement pour les jouets, le matériel et l'équipement;
- nettoyage et désinfection des jouets, du matériel et de l'équipement;
- port de vêtements adaptés aux conditions météorologiques prévues (et imprévues) afin d'aider les enfants et les membres du personnel à profiter au maximum de leur temps à l'extérieur. Il faut informer les familles du temps qui sera passé à l'extérieur et des vêtements nécessaires, en tenant compte du contexte socioculturel pour les familles et des options pour répondre aux besoins (par exemple, fournir des imperméables Muddy Buddies).

Nettoyage

Restez bien concentrés sur le nettoyage et la désinfection partout dans les locaux, en particulier dans les endroits très fréquentés et pour les articles utilisés fréquemment.

Il est important d'utiliser une approche à plusieurs paliers pour l'utilisation d'objets communs. Pour réduire les risques, vous pouvez attribuer les objets à une seule cohorte ou à un plus petit groupe et prêter une attention toute particulière à l'hygiène des mains avant et après leur utilisation.

Il faut nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées (interrupteurs, poignées de porte, poignées, tables, etc.) au moins deux fois par jour, conformément aux instructions du fabricant du produit.

Il faut nettoyer et désinfecter tous les objets quand la surface est visiblement souillée ou que l'enfant a porté l'objet à sa bouche.

Il faut nettoyer et désinfecter les jouets et les articles d'équipement en plein air conformément au calendrier normal de nettoyage.

Quand le programme de prise en charge avant et après l'école a lieu dans une école et utilise des espaces communs, il faut que l'école et le programme coordonnent leur travail pour s'assurer que le nettoyage et la désinfection des salles de classe ou d'autres espaces et matériaux utilisés par le programme de prise en charge avant et après l'école sont effectués à plusieurs moments de la journée, selon les exigences du programme : novascotia.ca/coronavirus

- après la fin du programme de prise en charge et avant le début de la journée;
- après la fin de la journée et avant le début du programme de prise en charge;
- à la fin du programme de prise en charge.

Il faut que le programme envisage de prévoir des jeux en plein air pendant la période où le nettoyage et la désinfection ont lieu après la journée d'école, quand le programme se déroule dans une école.

² Conformément aux normes s'appliquant au PPECAAE, les enfants doivent passer au moins 60 minutes à l'extérieur (dans la période avant ou après l'école) quelle que soit la saison. Cette année, nous encourageons les prestataires à augmenter le temps à l'extérieur au-delà de ce minimum de 60 minutes.

Il faut tenir un registre des activités de nettoyage et de désinfection pour pouvoir faire un suivi et montrer ce qui a été fait.

Collations

Le programme peut revenir à des collations comme en famille et laisser les enfants participer à la préparation des aliments. Il est obligatoire pour les enfants et les membres du personnel de se laver les mains avant et après la collation.

Manger à l'extérieur est une pratique à encourager.

Interdiction du partage d'objets personnels, de nourriture ou de boissons

Pour limiter au maximum les contacts physiques directs dans le cadre des programmes de prise en charge avant et après l'école, il est interdit de partager de la nourriture ou des boissons ou des articles personnels, tels que des bouteilles d'eau, des sacs à dos, des chapeaux, des postiches, des baumes à lèvres, etc. Les articles personnels doivent être clairement étiquetés avec le nom de l'enfant, pour éviter tout partage accidentel.

Tenue de registres et absentéisme

Il faut tenir des registres pour les enfants, les membres du personnel et les visiteurs qui sont présents, avec leur nom, leurs coordonnées, leur heure d'arrivée et de départ, la cohorte dont ils font partie, les membres du personnel affectés à chaque cohorte, etc., afin de faciliter le suivi des contacts en cas de confirmation d'un cas de COVID-19 ou de flambée du nombre de cas.

Gestion des symptômes de la COVID-19

Il est important d'aider les enfants et les membres du personnel à signaler immédiatement les symptômes et de les protéger de toute stigmatisation.

Il faut réserver un espace aux personnes qui deviennent symptomatiques, afin qu'elles puissent s'isoler en attendant qu'on vienne les chercher, en permettant le maintien d'une distance de deux mètres avec les autres enfants et avec les membres du personnel.

Si un enfant ou un membre du personnel développe des symptômes indiquant qu'il est possible qu'il ait la COVID-19, il doit immédiatement se laver les mains, mettre un masque (médical si on en a un à disposition, sinon un masque non médical), signaler ses symptômes, éviter tout contact avec d'autres membres du personnel et les enfants et rentrer à la maison pour s'isoler. Le membre du personnel qui surveille l'enfant qui présente des symptômes en attendant qu'on vienne le chercher doit également porter un masque (médical si possible) et il peut choisir de porter une visière pour se protéger les yeux, s'il n'est pas en mesure de maintenir une distance physique de deux mètres ou six pieds. Il faut également qu'il applique fréquemment les règles d'hygiène des mains. Il faut informer la famille qu'elle doit suivre les instructions d'évaluation en ligne à l'adresse <https://covid-self-assessment.novascotia.ca/fr> ou composer le 8-1-1 si elle n'a pas accès à l'outil en ligne.

Il faut effectuer un nettoyage supplémentaire si un enfant ou un membre du personnel développe des symptômes, en mettant l'accent sur les surfaces fréquemment touchées et les zones où le membre du personnel ou l'enfant a passé du temps.

Si vous avez des inquiétudes, veuillez contacter votre bureau local des services de santé publique pour obtenir des conseils supplémentaires.

Gestion en cas de flambée de cas

Si un cas de COVID-19 est confirmé comme étant lié à un programme de prise en charge avant et après l'école, les services de santé publique fourniront des directives supplémentaires, en s'assurant notamment que des dispositifs de soutien appropriés sont mis en place pour coordonner les interventions. Les services de santé publique ont pour responsabilité de gérer les cas, de faire le suivi des contacts de tous les cas de COVID-19 et de déterminer s'il est nécessaire d'envoyer des avis personnels ou de diffuser des avis publics.

Les mesures et recommandations de santé publique peuvent inclure, entre autres :

- la recherche des contacts, qui consiste à repérer les contacts d'un cas positif et à contacter ces personnes;
- la consultation des registres qui identifient les cohortes ou les groupes de membres du personnel, les enfants et les visiteurs essentiels dans le cadre du programme de prise en charge avant et après l'école pendant une période spécifique;

On peut reprendre la communication avec les familles en personne, mais nous savons maintenant que, pour bon nombre de familles, il est très utile d'avoir un éventail d'options pour la communication (messages texte, courriel, vidéoconférences, autres plateformes en ligne). Il faut continuer d'offrir ces options, pour que les familles puissent interagir avec les responsables du programme et les membres du personnel.